



Monsieur le Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 22136,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande de la Société SOGETREL – rue Jacques Prévert – 14730 GIBERVILLE, de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'accéder à une chambre TELECOM au niveau du carrefour avenue Dupont Grave et avenue de Vancouver, pour l'installation de la fibre optique pour le compte de ORANGE, avenue du Canada au n°52, Lundi 13 Avril 2026, hors week-end, de 8h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société SOGETREL est autorisée à réglementer la circulation et le stationnement, afin d'accéder à une chambre TELECOM au niveau du CARREFOUR AVENUE DUPONT GRAVE et AVENUE DE VANCOUVER, pour l'installation de la fibre optique pour le compte de ORANGE, avenue du Canada au n°52, LUNDI 13 AVRIL 2026, de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Circulation et stationnement aux dates et horaires cités dans l'article 1 :

- La circulation sera perturbée au niveau du carrefour avenue Dupont Grave et avenue de Vancouver et se fera par alternat manuel avec basculement de la circulation sur la chaussée opposée.
- Le stationnement sera interdit dans la zone d'intervention.

ARTICLE 3 : Une pré-signalisation, une signalisation réglementaire et ainsi qu'un périmètre de sécurité avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 31 Mars 2026

Le Maire,

Nicolas PUBREUIL